

Vous percevez un salaire inférieur de 15% à celui d'un enseignant du public, soit 400 € de moins en moyenne par mois.

Valez-vous moins qu'un autre prof? Votre expérience est soldée!

Et ne parlons pas de la retraite : **moins 15% également!**Face à votre lassitude légitime et aux dialogues de sourds qui ne mènent nulle part, nous sommes déterminés à défendre vos droits.

L'égalité ne doit pas être une option.

Nous exigeons la parité intégrale avec le public et un salaire minimum à 2 200€ net!









L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :







Vous avez un esprit libre et constructif!

ADHÉREZ AU SPELC SUR:

www.spelc.fr/adherer